

## Critères d'éligibilité Fondation ADHVISÉ

- La structure doit être une association ou une fondation sous réserve que les activités soutenues soient elles-mêmes non lucratives : pas de financement possible pour une initiative individuelle, ni par une société commerciale.
- Le projet doit répondre à l'objet de la Fondation ADHVISÉ :

  - **La Fondation ADHVISÉ a pour objet de faire de la prévention contre tous les types de harcèlement, toutes formes de discriminations et de violences, d'encourager et renforcer l'inclusion durant la scolarité.**
  - **Des actions pour les élèves/étudiant(e)s et le « Tiers accompagnant » (parents, frères et soeurs, équipe éducative,...)**
  - **La Fondation ADHVISÉ agit en prévention afin de lutter :**
  - **contre toutes les formes de harcèlement.**
  - **contre les discriminations (handicap, âge, sexe, orientation sexuelle...).**
  - **contre les violences notamment les violences sexuelles et sexistes.**
  - **Dans les écoles (publiques, privées, hors contrat...), les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles privées, apprentissage...), mais également en dehors des établissements scolaires et de formation.**

- Une lettre d'intention doit être rédigée par le porteur de projet.
- Signature du contrat d'engagement républicain par la structure (avant ou dans le cadre de la réponse à l'appel à projets).
- La Fondation ADHVISÉ pourra soutenir totalement ou en partie un projet à hauteur maximum de 2000 €.

## Documents à fournir avec la demande

- Lettre d'intention
- RIB
- Budget prévisionnel du projet
- Statuts
- Publication au JO
- Composition des organes de gouvernance
- Dernier arrêté des comptes
- Dernier rapport financier
- Dernier rapport d'activité